



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

6 décembre 2010

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

PREFECTURE DE REGION

<u>Arrêté n° 10-313 du 8 septembre 2010</u> : nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Villefranche.....	3
<u>Arrêté n° 10-382 du 18 novembre 2010</u> : Liste des organisations professionnelles, des fonctionnaires et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pouvant siéger au sein du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de LYON.- arrêté modificatif.....	3/6
<u>Arrêté n° 10-439 du 23 novembre 2010</u> : modification de la composition du comité local Rhône-Alpes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (F.I.P.H.F.P.).....	6/8
<u>Arrêté n° 10-440 du 24 novembre 2010</u> : Composition du Conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes.- Arrêté modificatif.....	8/11
<u>Arrêté n° 10-451 du 1er décembre 2010</u> : nomination d'assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil interrégional de l'ordre des sages-femmes du secteur V	11/12

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

<u>Arrêté n°10-378 du 5 novembre 2010</u> : Savoie – Aix-les-Bains – Anciens palaces Royal et Splendide.	13
--	----

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

<u>Arrêté n°10-037 du 4 novembre 2010</u> : subdélégation de signature de Monsieur Michel DELARBRE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Philippe GALLI, préfet de l'Ain.....	14/18
---	-------

RECTORATS

<u>Arrêté modificatif n° 10-1118 du 28 septembre 2010</u> : Composition de la Commission académique d'Appel des conseils de discipline des élèves.....	19
<u>Arrêté n° 10-438 du 22 novembre 2010</u> : nomination des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Lyon	19/22
<u>Arrêté n°2010-12 du 9 novembre 2010</u> : délégation de signature du président de l'université de Grenoble.....	22/26
<u>Arrêté n° 10-380 du 10 novembre 2010</u> : modification de la composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Grenoble	26/28

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

<u>Arrêté n°10-63 du 10 novembre 2010</u> : agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »	29
--	----

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

<u>Arrêté n° 10-343 du 29 septembre 2010</u> : Reconnaissance du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte « Ardèche Claire » en tant qu'établissement public territorial de bassin.....	30
<u>Décision STV/VRU-2010-203 du 23 novembre 2010</u> : Décision d'agrément relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs.....	31

AUTRES

AVIATION CIVILE CENTRE EST

<u>Arrêté du 10 novembre 2010</u> : retrait de licence d'exploitation de transporteur aérien	32
GCS "CENTRE DE TISSUS, CELLULES ET THE RAPIE CELLULAIRE"	
<u>Décision de délégation de pouvoir du 1^{er} octobre 2010</u> : délégation de pouvoir du Dr Olivier HEQUET	32

PREFECTURE DE REGIONArrêté n°10-313 du 8 septembre 2010

Objet : nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Villefranche.

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°06-377 du 12 octobre 2006 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Villefranche :

En tant que représentants des travailleurs indépendants sur désignation de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), conjointement :

Titulaire : Monsieur PEGON Pierre (dans le poste resté vacant)

Suppléant : Monsieur LAFAY Vincent (dans le poste resté vacant)

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat des administrateurs nommés par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Secrétaire Général de la préfecture du Rhône, et le chef d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n°10-382 du 18 novembre 2010

Objet : Liste des organisations professionnelles, des fonctionnaires et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pouvant siéger au sein du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de LYON.- arrêté modificatif

Article 1^{er} : La liste des organisations professionnelles les plus représentatives appelées à désigner des représentants pour siéger au sein du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon, est fixée comme suit :

FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT
De Rhône-Alpes

FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS
D'Auvergne
De Bourgogne

FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Auvergne
Bourgogne

CHAMBRES REGIONALES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'Auvergne
De Bourgogne
De Rhône-Alpes

CHAMBRES REGIONALES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
D'Auvergne
De Bourgogne
De Rhône-Alpes

CONSEILS REGIONAUX DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
D'Auvergne
De Bourgogne
De Rhône-Alpes

CHAMBRES SYNDICALES DES SOCIETES DES SERVICES D'INGENIERIE INFORMATIQUES
D'Auvergne
De Bourgogne
De Rhône-Alpes

Article 2 : La liste des fonctionnaires de l'Etat habilités à siéger au sein du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon, est fixée comme suit :

Pour le Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

- le préfet délégué pour la sécurité et la défense ou son représentant (Lyon)
- le sous-préfet chargé de la sécurité et de la défense ou son représentant (Dijon)
- la secrétaire générale de la préfecture du Rhône ou son représentant
- le secrétaire général de la préfecture du Puy de Dôme ou son représentant
- le secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or ou son représentant

Pour le Ministère de la Défense et des anciens combattants

- le chef du contrôle général des armées ou son représentant
- l'une des autorités énumérées ci-après ou son représentant désigné sur proposition du chef du contrôle général des armées :
 - le délégué général pour l'armement
 - le directeur général de la gendarmerie nationale
 - le chef d'état-major de l'armée de terre
 - le directeur central du matériel de l'armée de terre
 - le directeur central du commissariat de l'armée de terre
 - le directeur central du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air
 - le directeur central de la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense
 - le directeur du service industriel de l'aéronautique
 - le directeur central du commissariat de la marine
 - le directeur central du service de soutien de la flotte
 - le directeur central du service des systèmes d'information de la marine
 - le directeur central du service de l'infrastructure de la défense
 - le directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense
 - le chef du service des moyens généraux
 - le directeur central du service des essences des armées
 - le directeur central du service de santé des armées
 - le délégué à l'information et à la communication de la défense
 - le directeur administratif de la direction générale de la sécurité extérieure
 - le directeur de la protection et de la sécurité de la défense

Pour le Ministère des sports et le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

- les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du ressort du comité ou leurs représentants

Pour le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ou son représentant
- le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ou son représentant
- les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi ou leurs représentants

Pour le Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

- le secrétaire général de la direction générale de l'administration et de la fonction publique
- le chef de service de la direction générale de l'administration et de la fonction publique
- le sous-directeur des carrières et rémunérations de la direction générale de l'administration et de la fonction publique

Pour le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

- les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement du ressort du comité ou leurs représentants

Pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne

- l'inspecteur général chargé d'animer et de coordonner la mission d'inspection générale territoriale n° 10 du conseil général des ponts et chaussées ou son représentant

Pour la région Bourgogne

- l'inspecteur général chargé d'animer et de coordonner la mission d'inspection générale territoriale n° 9 du conseil général des ponts et chaussées ou son représentant

Pour le Ministère de la culture et de la communication

- les directeurs régionaux des affaires culturelles du ressort du comité et leurs adjoints
- les conservateurs régionaux des monuments historiques du ressort du comité

Pour le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

- le recteur de l'académie de Lyon ou son représentant
- le recteur de l'académie de Grenoble ou son représentant

Pour le Ministère de la Justice et des libertés

- le coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Lyon
- le coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Dijon
- le coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Riom
- le coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble
- le coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry
- le chef de l'antenne régionale de l'équipement de Lyon
- le chef de l'antenne régionale de l'équipement de Dijon
- le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon ou son représentant
- le directeur interrégional Centre-Est de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant

Pour le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- le directeur régional de l'institut national de la statistique et des études économiques Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône, ou son représentant
- le directeur interrégional des douanes et droits indirects Rhône-Alpes Auvergne ou son représentant

Pour le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'aménagement du territoire

- M. Léon GOUZE, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, honoraire
- les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du ressort du comité ou leurs représentants

Article 3 : La liste des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pouvant siéger au sein du comité consultatif au sein du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon, est fixée comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Région Rhône-Alpes

Ain

- M. Jean-Paul RODET, conseiller général du canton de Bourg-Sud
- M. Denis PERRON, conseiller général du canton de Treffort
- Mme Christine GONNU, conseiller général du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans
- M. Jean-Baptiste ZAMBELLI, conseiller général du canton de Champagne-en-Valmorey
- M. Yves CLAYETTE, conseiller général du canton de Chatillon-sur-Chalaronne
- M. René AILLOUD, conseiller général du canton de Seyssel
- M. Patrick BATTISTA, maire de Nièvroz
- M. André VINCENT, conseiller municipal de Neyron
- M. Jean-Baptiste DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse
- Mme Marie-Jeanne BÉGUET, maire de Civrieux

Ardèche

- M. Bernard BONIN, conseiller général du canton de Valgorge
- M. Serge MARTINEZ, maire de Bourg-Saint-Andéol
- Mme Elisabeth LE BOURNAULT, maire de Gluiras

Drôme

- M. Bernard BUIS, conseiller général du canton de Luc-en-Diois
- M. Hervé RASCLARD, conseiller général du canton de Remuzat
- M. Claude VIGNON, maire de Saint-Martin-en-Vercors
- M. Sandro DUCA, maire d'Etoile-sur-Rhône
- M. Alain MATHELON, Président de la Communauté des communes du Diois
- M. François PEGON, maire de Saillans

Isère

- Mme Eliane CROSET BAY, conseillère régionale Rhône-Alpes
- M. Denis PINOT, conseiller général du canton de Grenoble 3
- M. André GILLET, conseiller général du canton de Saint-Geoire en Valdaine
- M. André PAVIET-SALOMON, maire de Tignieu Jamezieu
- M. Alain TUDURI, maire de Pont-de-Chéruy
- M. Roger PORCHERON, maire d'Estrablin
- M. Gilbert DURAND, maire de Salagnon

Loire

- M. Alain LAURENDON, conseiller général du canton de Saint-Just Saint-Rambert
- M. Jean-François BARNIER, conseiller général du canton de Le Chambon-Feugerolles
- M. Edouard ROCHE, maire de Chavanay
- M. Christian BERNARD, maire de Marclopt
- M. Claude GIRAUD, maire de Montrond-les-Bains
- M. Lucien MOULLIER, maire de Böen

Rhône

- M. Etienne TÊTE, conseiller régional Rhône-Alpes
- M. Maurice CELLIER, conseiller général du canton de Saint-Symphorien-sur-Coise
- M. Paul DELORME, conseiller général du canton de Mornant
- Mme Dominique NACHURY, conseillère générale du canton de Lyon 7
- M. Gérard MOUREY, maire de Meaux La montagne
- M. Michel FORISSIER, maire de Meyzieu
- M. Yan LAROYE, adjoint au maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Savoie

- M. Alexandre DALLA-MUTTA, conseiller général du canton de Chamoux-sur-Gelon
- M. Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime
- M. Jean-Pierre BURDIN, maire de Bassens
- M. Jean-Luc REFFET, adjoint au maire d'Epierre

Haute-Savoie

- M. François MOGENET, conseiller général du canton de Samoens
- M. Georges ETALLAZ, conseiller général du canton de Saint-Julien-en-Genevois
- M. Lucien VULLIEZ, maire-adjoint de Thonon-les-Bains
- M. Lilian RUBIN-DELANCHY, maire-adjoint de Marignier
- M. André BECQUET, maire-adjoint d'Annemasse
- Mme Marie-Joseph MENAGER, maire-adjointe d'Annecy

Région Auvergne

Allier

- M. François SZYPULA, maire d'Arzonnes

Cantal

- M. Jean-Pierre DELPONT, conseiller général du canton d'Arpajon-sur-Cère
- M. François VERMANDE, conseiller général du canton de Maurs

Haute-Loire

- M. Jean-Luc FRAISSE, maire d'Allègre

Puy de Dôme

- Mme Anna AUBOIS, vice-présidente du conseil régional d'Auvergne
- M. Jean-Marc MIGUET, conseiller régional d'Auvergne
- M. Gérard GUILLAUME, maire de Montmorin

Région Bourgogne

Côte d'Or

- M. Henri JULIEN, conseiller général du canton d'Aignay-le-Duc
- M. Joël ABBEY, conseiller général du canton de Pontailleur-sur-Saône
- M. Michel BACHELARD, conseiller général du canton de Dijon 2
- M. Pierre Alexandre PRIVOLT, conseiller général du canton de Nuits-Saint-Georges
- M. Remi DELATTE, maire de Saint-Apollinaire
- M. Pierre GOBBO, maire de Lacanche
- M. Patrice ESPINOZA, maire d'Izier

Saône et Loire

- M. Gérard BUATOIS, conseiller général du canton de Tournus
- M. Jean-Luc VOIRET, conseiller général du canton de Saint-Martin-en-Bresse

Nièvre

- M. Henri MALCOIFFE, conseiller général du canton de Château-Chinon
- M. Gérard GENTY, conseiller général du canton de Fours
- Mme Maryse AUGENDRE, maire de Coulanges-les-Nevers
- M. Jacques GUILLEMAIN, maire de Moulins-Engilbert

Yonne

- M. Pierre BORDIER, conseiller général du canton de Saint-Fargeau
- M. Julien ORTEGA, conseiller général du canton de Joigny

REPRESENTANTS DES OFFICES PUBLICS d'HLM

Région Rhône-Alpes

- M. Charles VINIT, directeur général de l'O.P.A.C. de Savoie
- M. Daniel GODET, directeur général de l'O.P.A.C. du Grand Lyon

Région Auvergne

- Mme Séverine CHATAIN, responsable du service marchés et contentieux d'entreprises de Logidôme
- Mme Sylvie VAN GREVELYNGHE, responsable du service maîtrise d'ouvrage de l'O.P.A.C. de la Haute-Loire

Région Bourgogne

- M. Eric PHILIPPART, directeur général de l'O.P.A.C. de Saône et Loire
- M. Madjid AMRANI, responsable du service des marchés publics à l'O.P.A.C. de Dijon

REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS

Région Rhône-Alpes

- M. Denis YENNE, directeur des services économiques du Centre hospitalier de Montélimar
- M. Laurent CHARBOIS, directeur du centre hospitalier de Voiron
- Mme Sabrina SEBAG, directrice adjointe du centre hospitalier spécialisé de Saint-Egrève
- M. Jean-Luc GUDERZO, directeur adjoint du centre hospitalier de la région d'Annecy
- Mme Chantal VINCENDET, directrice du centre hospitalier de Saint-Jean de Maurienne

Région Auvergne

- Melle Laetitia PAVIOT, directrice adjointe du centre hospitalier de Montluçon
- M. Guilhem ALLEGRE, directeur adjoint du centre hospitalier d'Aurillac

Région Bourgogne

- M. Mathieu ACQUAVIVA, directeur adjoint du centre hospitalier William Morey
- M. Hubert FAVELIER, directeur adjoint du centre hospitalier universitaire de Dijon

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales
Jean-François COLOMBET

Arrêté n°10-439 du 23 novembre 2010

Objet : modification de la composition du comité local Rhône-Alpes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (F.I.P.H.F.P.).

Article 1^{er} : La composition du comité local Rhône-Alpes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, fixée par arrêté n°10-218 du 21 juin 2010 est modifiée ainsi qu'il suit :

Président :

- le préfet de région, président du comité local ou son représentant ;

Représentants des services de l'Etat :

- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- le directeur général de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes ou son représentant ;

Représentants des employeurs de la fonction publique territoriale de la région :

Titulaires :	Suppléants :
non désigné	M. David SMETANINE
M. Marc BAIETTO conseil général de l'Isère	M. Jean BERNADAC conseil général de l'Ain
Non désigné	M. Alain BERTHAULT Ville de Vizille

Représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière :

Titulaires :	Suppléants :
Mme Sophie GRANGER CAVENE Hospices civils de Lyon	M. Benoît VANDAME Centre hospitalier de Villefranche sur Saône

Représentants des personnels :

Titulaires :	Suppléants :
M. Laurent CAMAIL Syndicat C.G.C	M. Eric DESTARAC Syndicat C.G.C
Mme Françoise MOULINIER Syndicat FSU	M. Blaise PAILLARD Syndicat FSU
Mme Nicole NIEGGI Syndicat FO	M. Serge PASCUAL Syndicat FO
M. Romain TARHAN Syndicat CFDT	Mme Françoise FRIEZ Syndicat CFDT
Mme Martine SILBERSTEIN Syndicat UGFF-CGT	M. Jean-Claude MURANO Syndicat UGFF-CGT
M. Flavien BENALET Syndicat CFTC	M. Régis MAURICE Syndicat CFTC
Mme Marie Noëlle ROUSSE Syndicat UNSA	Mme Christine BERTRAND Syndicat UNSA
Melle Brigitte PINOS Syndicat SOLIDAIRES	Melle Sylvie ROUQUETTE Syndicat SOLIDAIRES

Représentants des associations ou organismes regroupant les personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants :
M. Jacques BOURDON Trésorier de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) du Rhône	M.
M. Henri CLERC Président de l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées (ADAPEI) du Rhône	M. Paul VINCIGUERRA Président de l'Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA) Rhône-Alpes
M. Jean GREZAUD Délégué départemental de l'Union nationale des moins valides	M. Eric BAUDRY Président du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
M. Thierry DELERCE directeur interdépartemental de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT)	Mme Nathalie PARIS Directrice déléguée de l'ADAPT Rhône

Assistent sans voix délibérative aux séances du comité :

3 personnes compétentes dans le domaine du handicap :

- M.
- Mme Renée BAREL, union nationale des amis et des familles de malades mentaux (U.N.A.F.A.M.) ;
- M. Christian BERTHUY, association «œuvre des villages d'enfants » (O.V.E.) ;

autres personnes :

- le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône ou son représentant ;
- le représentant de la Caisse des dépôts, gestionnaire administratif du fonds, en Rhône-Alpes.

Article 2 : Les membres du comité local sont nommés pour une durée de trois ans, excepté les représentants des employeurs de la fonction publique territoriale, nommés pour une durée de six ans. En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit avant l'expiration du mandat d'un membre titulaire ou suppléant, il est procédé à son remplacement pour la durée restant à courir de ce mandat.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales
Jean-François COLOMBET

Arrêté n°10-440 du 24 novembre 2010

Objet : Composition du Conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes.- Arrêté modificatif

Article 1^{er} : La composition du Conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes, arrêtée le 15 octobre 2007, est modifiée comme suit :

I – Collège n°1 – Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées.

- M. Jean-Marc BAILLY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain.
- M. Jean-Marie BUSSEUIL, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme.
- M. Philippe GUÉRAND, membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.
- M. Gérard MANCRET, membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble.
- M. Guy METRAL, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Savoie.
- M. André MOUNIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne.

Désignés par la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes.

- M. Gilles MAURER.
- M. Bernard ROMBEAUT.

Désignés par le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes.

- M. Nicolas JIMENEZ.

Désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) Rhône-Alpes.

- M. François GUILLEMIN, Directeur général de Lyon-Biopôle.

Désigné par accord entre les représentants des entreprises membres des conseils d'administration des associations support des deux pôles de compétitivité mondiaux ayant leur siège en Rhône-Alpes (Lyon-Biopôle et Minalogic Partenaires) et le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes.

- M. Jean-Claude MICHEL, directeur du pôle technique de Lyon de TOTAL PETROCHEMICALS.

Désigné par accord entre le Groupement des industries chimiques et connexes de la région Rhône-Alpes et le Groupement des industries de la plasturgie Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (Allizé-Plasturgie).

- M. Jean-Jacques MARTIN.

Désigné par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

- M. Yves MANET.

Désigné par le Comité des banques de la région Rhône-Alpes.

- M. Bruno LACROIX, Président directeur général de la société ALDES.

Désigné par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Rhône-Alpes, au titre des industries électriques.

- Mme Sybille DESCLOZEAUX, Président directeur général de la société ERTM.

Désignée par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Rhône-Alpes, au titre des industries mécaniques et de la métallurgie.

- M. Jean-Pierre ROCHE, Vice-Président de la Fédération française du bâtiment de la région Rhône-Alpes.

Désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Rhône-Alpes.

- M. Yves POMMIER, administrateur de la Fédération régionale des travaux publics Rhône-Alpes.

Désigné par la Fédération régionale des travaux publics Rhône-Alpes.

- M. Jacques LAMBERT, Président d'Alliance logistique région urbaine de Lyon.

Désigné par Alliance logistique région urbaine de Lyon, en accord avec la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (T.L.F.) Rhône-Alpes Auvergne, l'Union nationale des organisations syndicales de transports routiers automobiles Rhône-Alpes (U.N.O.S.T.R.A.) et la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) Rhône-Alpes.

- M. Alain TRICHARD.

Désigné par l'Association régionale des industries alimentaires (A.R.I.A.) Rhône-Alpes.

- M. Jean-Yves LE CAM, Président directeur général des teintureries de la Turdine.

Désigné par l'Union inter-entreprises textile de Lyon et sa région (U.N.I.T.E.X.).

- M. Philippe WARSMANN, Vice-Président de la Fédération des promoteurs constructeurs de la région lyonnaise.

Désigné par accord entre l'Union régionale des comités interprofessionnels du logement (URCIL) Rhône-Alpes, et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France.

- M. Jean MIGNOT, consultant JM Conseil.

Désigné par SYNTEC Rhône-Alpes.

- M. Laurent GARGILLO.

Désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (S.N.C.F.), d'Electricité de France (E.D.F.), de Gaz de France (G.D.F.), de La Poste et de la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.).

- M. Christian MARTIN, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche.

- M. Alain MATTEUCCI, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme-Provençale.
- M. Gabriel ROUDON, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Saint-Etienne.

Désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Rhône-Alpes.

- M. Bruno CABUT, Vice-Président de l'U.P.A. Rhône-Alpes.
- M. André de LUCA, Président de l'U.P.A. Rhône-Alpes.
- M. Jacques BERRUET, Président de l'U.P.A. de Savoie.

Désignés par l'Union professionnelle artisanale (U.P.A.) Rhône-Alpes.

- M. Gilbert LIMANDAS, Président de la Chambre départementale d'agriculture de l'Ain, 1^{er} Vice-président de la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes.
- M. Jean-Marc GUIGUE, 1^{er} Vice-président de la Chambre départementale d'agriculture de Savoie.

Désignés par la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes.

- M. Jean-Pierre ROYANNEZ.

Désigné par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Rhône-Alpes.

- M. Dominique DESPRAS.

Désigné par le Centre régional des jeunes agriculteurs Rhône-Alpes.

- M. Pierre-André DEPLAUDE.

Désigné par la Confédération paysanne Rhône-Alpes.

- M. Gérard SEIGLE-VATTE, Président de la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes.

Désigné par accord entre la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes, la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Rhône-Alpes et le Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes, au titre de l'agriculture en montagne et de la forêt.

- M. Jean-Luc FLAUGERE, Président de la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles Rhône-Alpes.

Désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles Rhône-Alpes.

- M. Bruno VACHERET, Président de l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Rhône-Alpes.

Désigné par l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Rhône-Alpes.

- M. Gilbert RIGOLLET, notaire.

Désigné par la Chambre régionale des professions libérales Rhône-Alpes.

- M. Bechir CHEBBAH, expert comptable.

Désigné par accord entre l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Rhône-Alpes et la Chambre régionale des professions libérales Rhône-Alpes.

II – Collège n°2 : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés.

- M. Daniel BLANC-BRUDE, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- Mme Lise BOUVERET, Secrétaire régionale du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- M. Bruno BOUVIER, Secrétaire général du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- Mme Christine CANALE, Secrétaire régionale du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- M. Michel CATELIN, membre de l'union départementale C.G.T. du Rhône.
- Mme Sylviane FLORET, membre de l'union départementale C.G.T. de la Savoie.
- M. Jean-Michel GELATI, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- Melle Emmanuelle PUISSANT, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes (à compter du 20 octobre 2010).
- Mme Catherine BERAUD, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- M. Jean Raymond MURCIA, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.
- M. Gilles PEREYRON, Secrétaire du syndicat C.G.T. Energie.
- M. Stéphane TOURNEUX, membre de l'union départementale C.G.T. du Rhône.
- Mme Karine GUICHARD, membre du comité régional C.G.T. Rhône-Alpes.

Désignés par le comité régional de la Confédération générale du travail (C.G.T.) Rhône-Alpes.

- M. Paul-Bernard CATELAN, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- M. Jean-Marc GUILHOT, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- M. Jean ELDIN, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- M. Pierre MENDIELA, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- Mme Marie-Blandine NIVEAU, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- M. Christian JUYAUX, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- Mme Marie-Jo PIEGAY, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- M. Michel WEIL, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- Mme Suzanne SIMOND, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.
- Mme Monique RIVORY, Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T. Rhône-Alpes.

Désignés par l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) Rhône-Alpes.

- M. Eric BLACHON, Secrétaire général de l'Union départementale F.O. de la Loire.
- M. Gabriel CHAUVIN, Secrétaire général adjoint de l'Union départementale F.O. de la Haute-Savoie.
- M. Alain CHEVET, membre de la commission exécutive de l'Union départementale F.O. de l'Isère.
- M. Gérard CLEMENT, Coordonnateur régional de l'Union régionale F.O. Rhône-Alpes.
- M. Daniel JACQUIER, Secrétaire général de l'Union départementale de Savoie.
- M. Serge PASCUAL, membre du bureau de l'Union interdépartementale F.O. Drôme-Ardèche.

1. M. Pio VINCIGUERRA, Trésorier-général de l'Union départementale F.O. du Rhône.

Désignés par l'union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (C.G.T.-F.O.) Rhône-Alpes.

- M. Jacques BALAIN, membre de l'union régionale C.F.T.C. Rhône-Alpes.
- M. Marc PERRET, membre de l'union régionale C.F.T.C. Rhône-Alpes.
- M. Jean-Bernard LAUNAY, membre de l'union régionale C.F.T.C. Rhône-Alpes.

Désignés par l'union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) Rhône-Alpes.

- M. Laurent CARUANA, Président de l'Union régionale CFE-CGC Rhône-Alpes.
- Mme Christine LAYMAND, Déléguée régionale CFE-CGC.
- M. Jacques STUDER, Président de l'Union départementale CFE-CGC du Rhône.

Désignés par l'Union régionale de la Confédération française de l'encadrement- confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) Rhône-Alpes.

- M. Fabien COHEN-ALORO, membre du secrétariat régional de l'U.N.S.A. Rhône-Alpes.
- M. Claude LAURENT, membre du secrétariat régional de l'U.N.S.A. Rhône-Alpes.

Désignés par l'union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.) Rhône-Alpes.

- Mme Marie-Laurence MOROS, co-secrétaire générale de la F.S.U. Rhône-Alpes.

Désignée par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) Rhône-Alpes.

III – Collège n°3 : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région.

- M. Bernard TRANCHAND, Président de l'Association interdépartementale des unions départementales des associations familiales en Rhône-Alpes/U.R.A.F. Rhône-Alpes.

Désigné par l'Union régionale des associations familiales (U.R.A.F.) Rhône-Alpes.

- M. René VIAL, Président du Conseil d'administration de la caisse des Alpes du régime social des indépendants.

Désigné par la Caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes en accord avec les caisses du Rhône et des Alpes du régime social des indépendants.

- Mme Michèle COUVERT, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Grenoble.

Désignée par la Conférence des Présidents des caisses d'allocations familiales de la région Rhône-Alpes.

- M. Paul CASTEL, Directeur général des Hospices civils de LYON,

Désigné par la Fédération hospitalière de France région Rhône-Alpes.

- M. Claude BAPTISTE.

Désigné par accord entre la délégation Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (U.N.I.O.R.P.A.) l'Union régionale des fédérations départementales des clubs d'âinés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Rhône-Alpes.

- M. Bruno de la BASTIE, Président de l'U.R.I.O.P.S.S. Rhône-Alpes.

Désigné par l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (U.R.I.O.P.S.S.) Rhône-Alpes.

- M. Jean-Pierre CLAVERANNE, Président du C.R.E.A.I. Rhône-Alpes.

Désigné par le Comité régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (C.R.E.A.I.) Rhône-Alpes.

- M. Jean-Louis PIVARD, administrateur de la Mutualité sociale agricole de l'Ain et vice-président de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne.

Désigné par la Fédération mutualiste agricole de la région Rhône-Alpes.

- M. Francis NAVARRO, Président de la Mutualité française Rhône-Alpes.

Désigné par l'Union régionale Rhône-Alpes de la mutualité.

- M. Michel-Louis PROST, Président de l'Association pour le développement de l'informatique dans la région Rhône-Alpes (A.D.I.R.A.).

Désigné par l'Association pour le développement de l'informatique dans la région Rhône-Alpes (A.D.I.R.A.).

- M. Dominique PELLA, Président de la Conférence des établissements publics de recherche en Rhône-Alpes.

Désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Rhône-Alpes.

- M.

- M. Alain STORCK, Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, Président de l'Alliance des grandes écoles de la région Rhône-Alpes.

Désignés par accord entre les Présidents des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Grenoble et de Lyon et de l'Alliance des grandes écoles de la région Rhône-Alpes (AGERA).

- Mme Gisèle BLANDINIÈRES.

Désignée par le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) Rhône-Alpes.

- Mme Marylène COUFFIN.

Désignée par les Unions régionales des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.) des académies de Grenoble et de Lyon.

- M. Jean-Marie WARLOP.

Désigné par les Unions régionales des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (U.R.A.P.E.L.) des académies de Grenoble et de Lyon.

- M. Bruno de QUINSONAS-LOUDINOT, Secrétaire général du Comité régional Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur de la France.

Désigné par le Comité régional Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur de la France.

- Mme Michèle DACLIN.

Désignée par accord entre l'Association « Patrimoine rhonalpin », l'association Rhône-Alpes des conservateurs (A.R.A.C.), et l'Agence musique et danse Rhône-Alpes (A.M.D.R.A.).

- M. Michel MACHICOANE, Vice-président du C.R.A.J.E.P. Rhône-Alpes.

Désigné par le Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (C.R.A.J.E.P.) Rhône-Alpes.

- Mme Myrose GRAND, membre du Conseil d'administration de l'Union féminine civique et sociale.

Désignée par l'Union féminine civique et sociale.

- M. Antoine QUADRINI, Secrétaire général de l'U.R.F.O.L. Rhône-Alpes.

Désigné par l'union régionale des Fédérations des œuvres laïques (U.R.F.O.L.) Rhône-Alpes.

- Mme Colette AMBROISE-THOMAS.

Désignée par le Comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes.

- M. Eric PIERRARD, membre de la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air Rhône-Alpes, au titre du collège des organisations représentant les professions du tourisme.
- M. Lucien Adrien PRORIOL, membre de l'Union nationale des associations de tourisme Rhône-Alpes, au titre du collège représentant les associations de tourisme.

Désignés par le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes.

- M. Yvon CONDAMIN, Président de la M.R.I.E.

Désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (M.R.I.E.).

- M. Gérard FORCHERON, Président de l'U.N.P.I. Rhône-Alpes.

Désigné par accord entre l'Association régionale des organismes d'H.L.M. de Rhône-Alpes (ARRA), l'Union régionale P.A.C.T. A.R.I.M Rhône-Alpes et l'Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.) Rhône-Alpes.

- Mme Joëlle BLANLUET, Déléguée régionale de la Confédération nationale du logement Rhône-Alpes.

Désignée par la Confédération nationale du logement Rhône-Alpes.

- M. Raymond FAURE, Président de la F.R.A.P.N.A.-Loire et vice-président de la F.R.A.P.N.A.-Région.

- M. Georges EROME, membre du bureau de la F.R.A.P.N.A.-Région et administrateur de la F.R.A.P.N.A.-Rhône.

Désignés par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (F.R.A.P.N.A.).

- Mme Jacqueline BARRAUD.

Désignée par le Centre technique régional de la consommation Rhône-Alpes.

- M. Robert POSSE.

Désigné par l'Union fédérale des consommateurs « U.F.C. Que Choisir ».

- M. Jacques REBATEL, membre de la Fédération régionale des Jeunes Chambres économiques Rhône-Alpes.

Désigné par la Fédération régionale des Jeunes chambres économiques Rhône-Alpes.

- Mme Sylvie LOYAU, membre du Secours populaire français.

Désignée par accord entre les délégations régionales du Secours Catholique, du Secours Populaire français, de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale et d'Aide à toute détresse Quart-Monde.

Article 2 : Sont désignés par le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, au titre des personnalités qualifiées :

Collège n°4 : Personnalités qualifiées .

- Mme Zohra ABDERRAHMANE
- Mme Sabine BASILI
- Mme Bernadette DEVICTOR
- M. Philippe GRILLOT
- M. Gérard WEBER

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales
Jean-François COLOMBET

Arrêté n°10-451 du 1er décembre 2010.

Objet : nomination d'assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil interrégional de l'ordre des sages-femmes du secteur V

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n°02-408 du 29 octobre 2002 modifié portant nomination d'assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil interrégional de l'ordre des sages-femmes est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales du Conseil interrégional de l'ordre des sages-femmes – secteur V :

B - en qualité de représentants des organismes d'assurance maladie :

- a) du régime général de sécurité sociale :

Titulaire

Docteur Eric STAMM
Médecin-conseil chef de service
3 bis, avenue de Mont-Louis
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Suppléants

Docteur Isabelle REICHENBACH
Médecin-conseil chef de service
20, rue Michel Ange
06100 NICE

Docteur Yvette RIBE
Médecin-conseil
953, chemin de la Péguière
83740 LA CADIERE D'AZUR

Docteur Guy DELORME
Médecin-conseil chef de service
87, rue de Paris
BP 4015
71040 MACON cedex 9

Docteur Patrick TENET
Médecin-conseil chef de service
5, rue Marc Claude de Buttet
73000 CHAMBERY

Docteur Bruna FORTERRE
Médecin-conseil
49, avenue Rockefeller
69003 LYON ».

Le reste est sans changement, ni adjonction.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 10-371 du 27 octobre 2010 est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales,
Marc CHALLEAT

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n°10-378 du 5 novembre 2010

Objet : Savoie – Aix-les-Bains – Anciens palaces Royal et Splendide

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques la cage et la cabine d'ascenseur, la cage d'escalier et toutes les parties communes de l'ancien palace Royal ainsi que l'ensemble des jardins et terrasses des anciens palaces Royal et Splendide et la parcelle correspondante situés au 31 rue Georges Ier à Aix-les-Bains (SAVOIE) sur la parcelle n°384 section BZ d'une contenance de 159 ares et 948 centiares.

Cet édifice appartient au Syndicat de copropriété du Splendide-Royal fondé le 1er juillet 1966 par acte passé devant Maître Greffioz, notaire à Aix les-Bains, le 1er juillet 1966. La copropriété est représentée par Jean-François PERRIN de la Société Aixoise de Gestion Immobilière située 22 rue de la Chaudanne à Aix-les-Bains (SAVOIE).

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il complète les arrêtés du 30 décembre 1987 portant inscription des façades et toitures des anciens palaces Splendide et Royal et classement du vestibule et du grand salon du Splendide ainsi que classement du salon du Royal.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Marc CHALLEAT

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Arrêté n°10-037 du 4 novembre 2010

Objet : subdélégation de signature de Monsieur Michel DELARBRE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Philippe GALLI, préfet de l'Ain

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Madame Dominique CHAVAND, directrice de l'unité territoriale de l'Ain de la DIRECCTE Rhône-Alpes à l'effet de signer au nom du préfet de l'Ain, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Rhône-Alpes dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de l'Ain :

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
	- SALAIRES	
A-1	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-2
A-2	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-6 et L.7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés.	Art. L.3141-23
A-4	Décisions en matière de remboursement de frais de déplacements (réels ou forfaitaires), exposés par les conseillers du salarié	Art. D.1232-7 et D.1232-8
A-5	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission	Art. L.1232-11
	B – REPOS HEBDOMADAIRE	
B-1	Déroptions au repos dominical	Art. L.3132-20 et L.3132-23
B-2	Décision de fermeture hebdomadaire au public des établissements d'une profession ou (et) de la région	Art L.3132-29
B-3	Changement du jour de fermeture hebdomadaire dans le secteur de la vente, la distribution ou la livraison du pain.	Art. L.3132-29
	C – HEBERGEMENT DU PERSONNEL	
C-1	Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement	Art. 1 loi 73-548 du 27/06/1973
	D – NEGOCIATION COLLECTIVE	
D-1	Opposition de la qualification des catégories d'emplois menacés dans le cadre de la négociation triennale	Art. L.2242-15 et L.2242-17 Art. D.2241-3 et D.2241-4
	E - CONFLITS COLLECTIFS	
E-1	Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Art. L.2523-2 Art. R.2522-14
	F – AGENCES DE MANNEQUINS	
F-1	Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Art. L..7123-14 Art. R.7123-8 à R.7123-17
	G – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS	
G-1	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode.	Art. L.7124-1
G-2	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants.	Art. L..7124-5
G-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Art. L.7124-9

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
G-4	G – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance.	Art. L.4153-6 Art. R.4153-8 et R.4153-12 Art. L.2336.4 du Code de la Santé publique
H-1	H – APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours.	Art. L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3 Art. R.6223-16 et Art. R.6225-4 à R. 6225-8
H-2	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-1258 du 30/11/1992
H-3	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes morales de droit public pour l'engagement d'apprentis	Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-1258 du 30/11/1992
I-1	I – MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE Visa de la convention de stage d'un étranger	Art. R.313-10-1 à R.313-10-4 du CESEDA
J-1	J – PLACEMENT AU PAIR Autorisation de placement au pair de stagiaires "Aides familiales"	Accord européen du 21/11/1999 Circulaire n°90.20 du 23/01/1999
K-1	K – PLACEMENT PRIVE Enregistremnt de la déclaration préalable d'activité de placement	Art. R.5323-1
L-1	L – EMPLOI Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel.	Art. L.5122-1 Art. R.5122-1 à R.5122-29 Art. L.5122-2 Art. D.5122-30 à D.5122-51
L-2	Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement Convention de formation et d'adaptation professionnelle Cessation d'activité de certains travailleurs salariés GPEC	Les articles ci-dessous concernent la totalité du point L-2 Art.L.1233-1 à L.1233-4 Art. L.5111-1 à L.5111-3 Art. L.5123-1 à L.5123-9 Art. R.5111-1 et 2 Art. R.5112-11 à R.5112-18 Art. R.5123-3 Circulaire DGEFP 2004-004 du 30/06/2004 Circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/2008

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
	L – EMPLOI	
L-3	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la GPEC	Art. L.5121-3 Art. R.5121-14 et R.5121-15
L-4	Décision d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17	D.2241-3 et D.2241-4
L-5	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	Art. L.1233-84 à L.1233-89 Art. D.1233-38
L-6	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dont avance Eden et chéquières conseils.	Art. L.5141-2 à L.5141-6 Art. R.5141-1 à R.5141-33 Circ. DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
L-7	Agrément relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP)	Loi n°47.1775 du 10/09/1947 Loi n°78.763 du 19/07/1978 Loi n°92.643 du 13/07/1992 Décret n°87.276 du 16/04/1987 Décret n°93.455 du 23/03/1993 Décret n°93.1231 du 10/11/1993
L-8	Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	Art. 36 de la loi n°2001-624 du 17/07/2001 Décret du 20/02/2002
L-9	Diagnostics locaux d'accompagnement	Circulaires DGEFP n°2002-53 du 10/12/2002 et n°2003-04 du 04/03/2003
L-10	Toutes décisions et conventions relatives : aux contrats d'accompagnement dans l'emploi aux contrats d'avenir aux contrats initiative emploi aux contrats insertion-revenu minimum d'activité aux contrats unique d'insertion aux CIVIS aux adultes relais	Art. L.5134-21 et L.5134-22 Art. L.5134-36 et L.5134-39 Art. L.5134-65 et L.5134-66 Art. L.5134-75 et L.5134-78 Art. L.5134-19-1 Art. L.5131-04 Art. L.5134-100 et L.5134-101
L-11	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	Art. L.7232-1 et suivants Art. R7232-1 et suivants
L-12	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ.	Art. D.6325-23 à D.6325-28 Circulaire DGEFP n°97.08 du 25/04/1997, n°2007-21 du 23/07/07
L-13	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	Art. L.5132-2 et L.5132-4 Art. R.5132-44 -et L.5132-45
L-14	Décision de reversement des aides et cotisations sociales en cas de rupture d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou d'un contrat initiative emploi (pour un motif autre que faute du salarié, force majeure, inaptitude médicale), rupture au titre de la période d'essai, rupture du fait du salarié, embauche du salarié par l'employeur.	Art. R.5134-33, R.5134-37 et R.5134-103
L-15	Décisions prises dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises	Art. L.5134-54 à L.5134-64
L-16	Dispositif d'aide au secteur de l'hôtellerie et de la restauration	Loi n°2004-804 du 09/08/2004 Décret 2007-900 du 15/05/2007 Décret 2008-458 du 15/05/2008

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
L-17	L – EMPLOI Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire »	Art. L 3332-17-1
M-1	M – GARANTIE DE RESSOURCES DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI Exclusion temporaire ou définitive des droits à l'allocation de recherche d'emploi, d'allocation temporaire d'attente ou d'allocation de solidarité spécifique et prononcé de sanctions administratives	Art. L.5426-1 à L.5426-9 Art. R.5426-1 à R.5426-17
M-2	Refus d'ouverture des droits à l'allocation de solidarité spécifique et de son renouvellement	Art. L.5423-1 à L.5423-6 Art. R.5423-1 à R.5423-14
M-3	Refus d'ouverture rétroactive du droit à l'allocation équivalent retraite	Art. L.5423-18 à L.5423-23
N-1	N – FORMATION PROFESSIONNELLE et CERTIFICATION Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et validation de jury	Loi n°2002-73 du 17/01/2002 Décret n°2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006
N-2	Remboursement des rémunérations perçues, par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	Art. R.6341-45 à R.6341-48
N-3	VAE - Recevabilité VAE - Gestion des crédits	Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 Décret n°2002-615 du 26/04/2002 Circulaire du 19/01/2004
O-1	O - OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés	Art. L.5212-5 et L.5212-12
O-2	Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants	Art. R.5212-1 à 5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31
O-3	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés.	Art. L.5212-8 et R.5212-12 à R.5212-18
P-1	P – TRAVAILLEURS HANDICAPÉS Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Art. R.5213-52 Art. D.5213-53 à D.5213-61
P-2	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Art. L.5213-10 Art. R.5213-33 à R.5213-38
P-3	Présidence du Comité de Pilotage du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés. Conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés	Circulaires DGEFP n°99-33 du 26/08/1999 et n°2007-02 du 15/01/2007

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à, Monsieur Jean-Claude ROCHE, chef de pôle « concurrence » de la DIRECCTE Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet de l'Ain, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Article 3 : Sont exclus de la présente subdélégation :

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics (article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004),
- les décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les circulaires aux maires,

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert).
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences relevant de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique CHAVAND, la subdélégation de signature prévue à l'article 1^{er} sera exercée par :

- Monsieur ABADIE Richard, directeur adjoint du travail,
- Monsieur FARRUGIA Eric, directeur adjoint du travail,
- Madame CHERMAT Sophie, directeur adjoint du travail,
- Monsieur VACHOT David, inspecteur du travail,
- Madame MAYENSON Sabrina, inspectrice du travail,
- Madame DUCHENE Carine, inspectrice du travail,
- Madame PFEIFFER Laura, inspectrice du travail,
- Madame LECLERC Anne Lise, inspectrice du travail,
- Madame CHAHINE Audrey, inspectrice du travail,
- Madame PAYET Marion, inspectrice du travail,
- Madame DUFOUR Florence, inspectrice du travail.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude ROCHE, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Monsieur Gérard GUILLAUME, adjoint au chef de Pôle C,
- Monsieur Sébastien VIENOT, chef du service métrologie légale,
- Monsieur Pierre PENET, chef de la cellule Sud du service métrologie légale,
- Monsieur Gilles LAIR, chef de la cellule Centre du service métrologie légale,
- Monsieur Stéphane BEZUT, chef de la cellule Nord du service métrologie légale.

Article 6 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DIRECCTE Rhône-Alpes n°DIRECCTE-10-018 du 21 juin 2010 .

Article 7 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Michel DELARBRE

RECTORATS

Arrêté modificatif n° 10-1118 du 28 septembre 2010

Objet : Composition de la Commission académique d'Appel des conseils de discipline des élèves

Article 1er : La composition des membres de la Commission académique d'Appel des conseils de discipline des élèves, fixée par l'arrêté n°10-325 en date du 23 mars 2010, pour une durée de deux ans à compter du 15 avril 2010, est modifiée ainsi qu'il suit :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Inspecteurs d'Académie

Mme Viviane HENRY
Inspectrice d'Académie Adjointe
à M. l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services départementaux
de l'Education nationale de la Loire

M. André DUCO
Inspecteur d'Académie Adjoint
à Mme l'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services départementaux
de l'Education nationale du Rhône

Chefs d'établissement

Mme Marie-Bernadette BUFFAROT
Principal du collège
Môrice Leroux - VILLEURBANNE

M. Jean-Michel EMERY
Proviseur du lycée professionnel
Jean Lurçat - LYON

Professeurs

M. Denis BONTEMPS
Lycée Hector Guimard
LYON

Mme Sophie BARTHES
Lycée Georges Brassens
RIVE-DE-GIER

Représentants des parents d'élèves

Mme Anne PIED
F.C.P.E. - Rhône
Mme Christine MICHUD
PEEP - Rhône

M. Christian PETIT
F.C.P.E. - Loire
Mme Marie-Pierre SAVOYAT
PEEP - Rhône

Article 2 : La Commission académique d'Appel est présidée par le Recteur, ou par son représentant, M. Bernard LEJEUNE, Secrétaire Général de l'Académie, (ou, en son absence, par Mme Claire ALBAN-LENOBLE, Secrétaire Générale Adjointe chargée des affaires générales et financières).

Pour le Recteur de l'académie de Lyon
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie
Bernard LEJEUNE

Arrêté n° 10-438 du 22 novembre 2010

Objet : nomination des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Lyon.

Article 1. - Sont désignés pour une durée de trois ans, en qualité de membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lyon :

I - COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Conseillers régionaux

M Yann CROMBECQUE
Non désigné
Mme Sarah PEILLON
Mme Véronique MOREIRA
M Armand CREUS
Mme Séverine FONTANGES
M Patrick LOUIS
Mme Lilliane BOURY

Mme Thérèse COROMPT
Mme Sheila MC CARRON
Mme Florence PERRIN
Mme Danièle LEBAIL
M Elvan UCA
Mme Véronique CHAVEROT
Mme Nicole VAGNIER
M Christophe BOUDOT

Conseillers généraux

Département de l'AIN

Mme Christine GONNU
Vice-présidente déléguée du conseil général
Conseiller général du canton de
Saint-Trivier-sur-Moignans

M. Jacky BERNARD
Vice-Président délégué du conseil général
Conseiller général du canton de Montluel

M. Jean-Paul RODET
Vice-président délégué du conseil général
Conseiller général du canton de Bourg-Sud

M. Jean-François PELLETIER
Conseiller général du canton de Pont-de-Veyle

Département de la LOIRE

M. Paul SALEN
Premier vice-président
Conseiller général du canton de
Saint-Galmier

M. Jean-Paul DEFAYE
Vice-Président
Conseiller général du canton de Bellemont
de la Loire

Mme Arlette BERNARD
Conseillère générale du canton de
Saint-Etienne Nord-Ouest II

M. Marc LASSABLIÈRE
Conseiller général du canton de
Saint-Chamond Sud

M. Georges BONNARD
Conseiller général du canton de
Pélussin

M. Marc PETIT
Conseiller général du canton de
Firminy

Département du RHONE

Mme Danielle CHUZEVILLE
Conseillère générale du canton d'Amplepuis

M. Daniel MARTIN
Conseiller général du canton de Monsols

M. Alain JEANNOT
Conseiller général du canton de
Caluire-et-Cuire

M. Pascal CHARMOT
Conseiller général du canton de
Tassin-la-Demi-Lune

M. Dominique BOLLIET
Conseiller général du canton de Lyon III

M. Jean-Louis UBAUD
Conseiller général du canton d'Oullins

Maires

Mme Marie-Jeanne BÉGUET
Maire de Civrieux (01)
M. Gérard GALLET
Maire de Curtafond (01)

M. Patrick PERREARD
Maire de Châtillon-en-Michaille (01)
M. Pierre GOUBET
Maire de Saint-Maurice de Beynost (01)

M. Stéphane HEYRAUD
Maire de Bourg-Argental (42)

M. Roger VIOLANTE
Maire de Saint-Bonnet-le-Château (42)

M. Yves DURAND
Maire de Saint-Haon-Le-Châtel (42)

Mme Laure DEROCHE
Maire de Roanne (42)

M. Michel BERGER
Maire de Saint Marcellin en Forez (42)

M. Julien DUCHE
Maire de Poncins (42)

Mme Martine SURREL
Maire de Saint Maurice sur Dargoire (69)

Mme Christiane ECHALLIER
Maire de Cogny (69)

M. Paul MINSSIEUX
Maire de Brignais (69)

Mme Christiane AGARRAT
Maire de Brindas (69)

Mme Arlette PROIETTI
Adjointe au Maire de Pommiers (69)

M. Daniel VALERO
Maire de Genas (69)

Représentants de la Communauté Urbaine de Lyon

Mme Sylvie PIERRON

Mme Françoise REVEL

II COLLEGE DES PERSONNELS

1 - Représentants des personnels titulaires de l'Etat, des services administratifs et des établissements d'enseignement du second degré : 15 sièges

Fédération Syndicale Unitaire : (FSU) 9 sièges.

M. Jean-Louis PEREZ
Mme Patricia DROUARD
M. René PASINI
Mme Josiane RAMBAUD
M. Eric STODEZYK
Mme Elodie LEBAS
M. Alfred ZAMI
Mme Françoise BONNET
M. Jean-Paul MOIRAUD

M. Benoît TESTE
M. Sébastien POUPET
M. François CLEMENT
Mme Fabienne LEVEQUE
M. François MONTEIL
M. Georges THIBAUD
M. Stéphane GOMEZ
Mme Séverine BRELOT
Mme Fabienne LOREAU

UNSA EDUCATION : 3 sièges

Mme Catherine HAMELIN
M. Jean-François TARRADE
Mme Isabelle GOULERET

Mme Olivia CHOUKROUN
M. Daniel GORRINDO
Mlle Lydia DANJON

SGEN CFDT : 1 siège

M. Frédéric SEVE

MME Marie-Christine MORAIN

SN – FO – LC : 1 siège

M. Olivier DANTHON

M. Henry HASSAN

UASEN – CGT : 1 siège

M. Stéphane BOCHARD

M. Pierre-Jean COUQUET

2 Représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur : 4 siègesUNSA EDUCATION : 2 siègeM. Denis FREYSSINET
Mme Monique OUADOUM. Frédéric FERRAND
M. Jacques Antoine GENTILIFEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU) : 1 siège

M. Bernard ROUX

M. Michel FODIMBI

SGEN - CFDT : 1 siège

M. Jean-Pierre SAUTOT

Mme Sophie CHAVEAU

3 – Responsables d'établissement publics d'enseignement supérieur : 3 siègesM. Lionel COLLET
Président de l'université Claude Bernard Lyon 1M. Patrick BOURGIN
Directeur de l'école centrale de LyonM. Khaled BOUABDALLAH
Président de l'Université Jean-Monnet
à Saint-EtienneM. Bernard LAGET
Directeur de l'École nationale d'ingénieurs
de Saint-EtienneM. Hugues FULCHIRON
Président de l'université Jean Moulin Lyon 3M. Alain STORCK
Directeur de l'Institut national des sciences appliquées4 Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles (FSU) : 2 siègesMme Martine ROFFAT
LEGTA de Roanne-ChervéM. René RIPOCHE
LPA Roanne ChervéMme Hélène ROUZE
LPA DardillyGeneviève LAURENSEN
LPA MontbrisonIII - COLLEGE DES USAGERS1 Représentants des Parents d'élèves : 7 siègesFédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles Publiques (FCPE) : 6 siègesM. Michel BERTHELIER
M. Jean-Charles FERRI
Mme Claudie RENOTON
Mme Véronique DUFOURNET
M. Yves HERBAUT
M. Eugène GARDEMme France-Noëlle LEFAUCHEUX
M. Jean-Claude FRANCOIS
Mme Claire DOUCET
Mme Marie-Paule PEYRARD
M. Michel GRANJON
M. Henri ALINIFédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : 1 siège

Mme Anne KERKHOVE

Mme Sophie NABETH

Représentants des parents d'élèves de l'enseignement agricole : 1 siègeM. Frank VIGNAL
PEEP

Non désigné

2 - Représentants des étudiants : 3 siègesUNEF et associations étudiantes : 1 siège

Mlle Yolène PELE

M. Nathan de ARRIBA-SELLIER

INTER-ASSOS : 2 siègesM. Florian JOSEPH-DARY
M. Florian ERRODIERM. Pierre DESARZENS
M. Julien de CONTI3 - Représentants des organisations syndicales de salariés : 6 sièges

Confédération Générale du Travail (CGT)

Non désigné	Non désigné
-------------	-------------

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

M. Jean –Pierre PETIT	Non désigné
-----------------------	-------------

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Mme Jacqueline LACAILLE	Mme Bernadette FOREST
-------------------------	-----------------------

Union Régionale Force Ouvrière Rhône-Alpes (FO)

Non désigné	Non désigné
-------------	-------------

Confédération Française de l'Encadrement (CFE CGC)

M. Christian HEDOU	Non désigné
--------------------	-------------

Union Nationale des syndicats autonomes (UNSA)

M. Christian DARPHEUILLE	M. Jean-Pierre TALUT
--------------------------	----------------------

4 - Représentants des organisations syndicales des employeurs : 6 siègesMouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Non désigné	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

M. Daniel MOINIER	Non désigné
Non désigné	Non désigné

Union Professionnelle Artisanale (UPA)

M. Alain BERLIOZ-CURLET	M. Bruno CABUT
-------------------------	----------------

Fédération Régionale Syndicale des Exploitants Agricoles (FRSEA)

M. Jean-Marc FRAGNOUD	M. François SUBRIN
-----------------------	--------------------

5 - Représentants du Conseil économique et social Rhône-Alpes

Mme Marylène COUFFIN	M. Fabien COHEN-ALORO
----------------------	-----------------------

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 10-205 du 4 juin 2010 est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de l'académie de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
Par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n°2010-12 du 9 novembre 2010

Objet : délégation de signature

Article 1 : abrogation de l'arrêté précédent

L'arrêté du 10 mai 2010 est abrogé et remplacé par le présent arrêté

Article 2 : hygiène-sécurité et maintien de l'ordre

En cas d'absence ou d'empêchement du président pour quelque cause ou durée que ce soit, délégation de signature est donnée en matière d'hygiène et sécurité ainsi que pour toutes les dispositions relatives au maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux de l'université à M. Arthur SOUCEMARIANADIN vice-président du conseil d'administration et à M. Jean-Luc ARGENTIER, directeur général des services.

En cas d'empêchement de leur part, délégation de signature est donné M. Jacques GASQUI vice-président du conseil des études et de la vie universitaire et aux directrices générales adjointes suivantes, Mmes Véronique DROGUE, Denise RUFFINO et Françoise STIERLIN.

Titre I : en matière financière

Article 3 : les ordonnateurs secondaires de droit peuvent déléguer à ce titre leur signature aux agents de la composante ou du service inter universitaire placés sous leur autorité.

Article 3-1 : en application de l'article L 713-9 du code de l'éducation sont ordonnateurs secondaires de droit :

- M. René-Louis INGLEBERT, directeur de l'école polytechnique de l'université de Grenoble I,
- M. Patrick MENDELSON, directeur de l'IUFM,
- M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'OSUG jusqu'au 18 novembre 2010,
- M. Christian PERRIER, directeur de l'OSUG à compter du 19 novembre 2010
- M. Jean-Michel TERRIEZ, directeur de l'IUT 1

Article 3-2 : sont également ordonnateurs secondaires de droit en application de l'article 27 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, les directeurs des services communs à plusieurs établissements créés en vertu des dispositions de l'article 714-2 du code de l'éducation :

- M. Jacques EUDES, directeur du service informatique mutualisé du site universitaire (SIM SU)
- Mme Leticia CUGLIANDOLO, directrice de l'école de physique des HOUCHES,
- M. Gilles DURAND, directeur du service inter universitaire des sports,
- M. Philippe RUSSELL, directeur du service inter universitaire de coopération documentaire (SICD1).

Article 4 : ordonnateurs délégués

Délégation de signature est donnée à M. Arthur SOUCEMARIANADIN, vice-président du conseil d'administration, à M. Laurent DAUDEVILLE vice président du conseil scientifique, à M. Jacques GASQUI vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, à M. Jean-Luc ARGENTIER, directeur général des services de l'université et en cas d'empêchement de celui-ci à Mmes Véronique DROGUE, Denise RUFFINO, Françoise STIERLIN, directrices générales adjointes, Madame Christine FARRUGIA directrice des affaires financières pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, à l'exception des réquisitions de l'agent comptable et des dons et legs.

Les ordonnateurs délégués sus mentionnés pourront signer et notifier les marchés publics.

Article 5 : exécution des budgets des directions administratives

Délégation de signature est donnée aux directeurs administratifs dont les noms suivent à effet de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de leurs centres financiers.

- Mme Geneviève GRAS, directrice de la recherche et de la valorisation,
- Mme Sylviane BENISTANT, directrice de la formation, vie étudiante et insertion professionnelle,
- Mme Monique LOHO, directrice des ressources humaines,
- Mme Dominique GREMEAUX, directrice de l'aménagement, du patrimoine et de la logistique,
- M. Jacques EUDES, directeur du système d'information,
- Mme Maryline CLEMENTE, directrice des relations internationales

Article 6 : exécution des budgets des composantes

Délégation est donnée aux directeurs ou directrices de composantes constituant une unité budgétaire dont les noms suivent, pour l'exécution de leur budget propre et pour signer et notifier tout marché dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT à l'exception des marchés scientifiques et des marchés transversaux.

- Mme Isabelle COLOMB, directrice du Centre Drôme Ardèche de l'université Joseph Fourier Grenoble 1,
- M. Jean-Claude FERNANDEZ, directeur de l'UFR d'informatique et de mathématiques appliquées de GRENoble,
- M. Jacques FOULETIER, directeur du collège des écoles doctorales,
- Mme Renée GRILLOT, directrice de l'UFR de pharmacie,
- Mme Christine LAURENT, directrice de l'UFR de mathématiques,
- M. Stefan NONCHEV, directeur de l'UFR de biologie,
- Mme Isabelle OLIVIER, directrice de l'UFR APS,
- M. Henri PARIS, directeur de l'UFR de mécanique,
- M. Konstantin PROTASSOV, directeur de l'UFR de physique,
- M. Bernard SELE, directeur de l'UFR de médecine,
- M. John TUPPEN, directeur de l'UFR de géographie,
- M. Jean-Gabriel VALAY, directeur du service de la formation continue, alternance et apprentissage,
- M. Yannick VALLEE, directeur de l'UFR de chimie,
- M. Bernard YCART, directeur du DLST.

Par empêchement des directeurs de composantes et services communs nommés ci-dessus, les responsables administratifs suivants pourront signer les mêmes documents à l'exception des marchés formalisés.

- Mme Elisabeth BOCQUET, responsable administrative de l'UFR d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble,
- Madame Christine CHAUBET, responsable administrative de l'IGA,
- Mme Isabelle DESRUT, responsable administrative des sites Drôme-Ardèche,
- Mme Chantal FAYOLLE, responsable administrative du DLST,
- Mme Marylène GARDETTE, responsable administrative de l'UFR APS,
- Mme Chantal GEDDA, responsable administrative de l'UFR de mathématiques,
- Mme Anny GLOMOT, responsable administrative de l'UFR de physique,
- Mme Christine LEGLISE, responsable administrative de l'UFR de chimie,
- Mme Elisabeth PERRIN, responsable administrative du collège des écoles doctorales,
- Mme Denise RUFFINO, directrice générale adjointe en charge du secteur santé,
- Mme Laurence SALSON-RIVIERE, responsable administrative de l'UFR de biologie.
- Madame Anny GLOMOT bénéficie également d'une délégation de signature pour l'UFR de mécanique.

Article 7 : les unités mixtes de recherche, les unités mixtes de service et les unités propres de recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs d'instituts et de laboratoires pour signer et notifier les marchés scientifiques conformément à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT :

- M. Georges-Henri COTTET, directeur du laboratoire Jean KUNTZMANN (LJK) ;
- M. Michel BRION, directeur de l'institut FOURIER,

- M. Yves LAURENT, directeur de la cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc) ;
- M. Alain SCHUHL, directeur du laboratoire Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) ;
- M. Alain FONTAINE, directeur de l'institut NEEL ;
- M. Alain GIRARD, directeur du service des basses températures (SBT) ;
- M. Jean-Michel GERARD, directeur du service de physique des matériaux et des microstructures (SP2M) ;
- M. Jean-Pascal BRISON, directeur du service de physique statistique, de magnétisme et de supraconductivité (SPSMS) ;
- M. Bart VAN TIGGELEN, directeur du laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés (LPMMC) ;
- M. Thierry DOMBRE, directeur du laboratoire de spectrométrie physique (LSP) ;
- M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur du laboratoire structure et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM) ;
- M. Serge KOX, directeur du laboratoire de physique subatomique et cosmologie (LPSC) ;
- M. Gerardus RIKKEN, directeur du laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI) ;
- M. Eric BEAUGNON, directeur du consortium de recherches pour l'émergence des technologies avancées (CRETA) ;
- M. Philippe CARDIN, directeur du laboratoire de géophysique interne et tectonophysique (LGIT) ;
- M. Philippe CARDIN, directeur du laboratoire de géodynamique des chaînes alpines ;
- Mme Odile DUTUIT, directrice du laboratoire de planétologie de Grenoble (LPG) ;
- M. Thierry LEBEL, directeur du laboratoire d'études des transferts en hydrologie et environnement (LTHE) ;
- M. Paolo LAJ, directeur du laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) ;
- M. Jean-Louis MONIN, laboratoire d'astrophysique de Grenoble (LAOG) ;
- M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG) ;
- M. Pascal DUMY, directeur du département de chimie moléculaire (DCM) ;
- M. Marc FONTECAVE, directeur du laboratoire de chimie et biologie des métaux (LCBM) ;
- Mme Pascale MALDIVI, directrice du laboratoire de chimie inorganique et biologique (LCIB) ;
- M. Jean-Luc DECOUT, directeur du département de pharmacochimie moléculaire (DPM) ;
- M. Michel PONS, directeur du laboratoire des sciences et ingénierie des matériaux et procédés (SIMAP) ;
- M. Eric VIEIL, directeur du laboratoire d'électrochimie et de physicochimie des matériaux et des interfaces (LEPMI) ;
- M. Redouane BORSALI, directeur du centre de recherche sur les macromolécules végétales (CERMAV) ;
- M. Bernard WUYAM, directeur du laboratoire de recherche exercice-santé (REX-S) ;
- M. Christian BRAMBILLA, directeur du centre de recherche oncologie/développement l'institut Albert BONNIOT de Grenoble (CRI-IAB) ;
- M. Claude FEUERSTEIN, directeur du centre de recherche Grenoble institut des neurosciences (CRI-GIN) ;
- M. Philippe HUBER, directeur du laboratoire de physiothérapie vasculaire : interactions cellulaires, signalisation et vieillissement (LAPV) ;
- Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, directrice de laboratoire adaptation et pathogénie des microorganismes (LAPM) ;
- M. François BOULAY, directeur du laboratoire de biochimie et biophysique des systèmes intégrés (BBSI) ;
- M. Jacques BAUDIER, laboratoire transduction du signal : signalisation calcium, phosphorylation et inflammation (LTS) ;
- M. Jean-Jacques FEIGE, directeur du laboratoire angiogenèse hormono-régulée et angiogenèse tumorale (ANGIO) ;
- M. Jérôme GARIN, directeur du laboratoire étude de la dynamique des protéomes (LEDyP) ;
- M. Daniel FAGRET, directeur du laboratoire radiopharmaceutiques biocliniques (LRB) ;
- M. Patrick LEVY, directeur du laboratoire Hypoxie : physiopathologie cardiovasculaire et respiratoire (HP2) ;
- Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'institut de biologie structurale (IBS) ;
- M. Stephen CUSACK, directeur du laboratoire de biologie structurale des interactions entre virus et cellule hôte (UVHCI) ;
- M. Xavier LEVERVE, directeur du laboratoire de bioénergétique fondamentale et appliquée (LBFA) ;
- M. Philippe SARRAZIN, directeur du laboratoire sport et environnement social (SENS) ;
- M. Dominique RIGAUX, directeur de la maison des sciences de l'homme- Alpes (MSH-ALPES) ;
- M. Guy SAEZ, directeur du laboratoire politiques publiques, action politique, territoires (PACTE) ;
- M. James ROUDET directeur du laboratoire Grenoble génie électrique lab (G2ELab) ;
- M. Jacques DESRUJES, directeur du laboratoire sols, solides, structures-risques (3S-R) ;
- M. Yannick FREIN, directeur du laboratoire sciences pour la conception, l'optimisation et la production de Grenoble (G-SCOP) ;
- M. Christophe BAUDET, directeur du laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI) ;
- M. Albert MAGNIN, directeur du laboratoire de rhéologie (LR) ;
- Mme Brigitte PLATEAU, directrice du laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG) ;
- M. Michel DION, directeur du laboratoire Grenoble-images-paroles-signal –automatique (GIPSA-LAB) ;
- M. Nicolas HALBWACHS, directeur du laboratoire VERIMAG ;
- M. Olivier JOUBERT, directeur du laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM) ;
- M. Jacques DEMONGEOT, directeur du laboratoire des techniques de l'ingénierie médicale et de la complexité (TIMC) ;
- M. Gérard GHIBAUDO, directeur de l'institut microélectronique, électromagnétisme et photonique (IMEP) ;
- Mme Dominique BARRIONE, directrice du laboratoire de technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture des systèmes intégrés (TIMA) ;
- M. Nicolas BALACHEFF, directeur de l'unité mixte de service moyens informatiques et bibliothèque (MI2S) ;
- M. Daniel RACOCEANU, directeur du laboratoire image, perception, access and language (IPAL) ;
- Mme Genoveva VARGAS-SOLAR, directrice du laboratoire franco-mexicain en informatique et automatique ;
- M. Bernard COURTOIS, directeur de l'unité mixte de service circuits multi-projets (CMP) ;
- Mme Marylin VANTARD directrice du laboratoire de physiologie cellulaire végétale (LPCV) ;
- M. Pierre TABERLET, directeur du laboratoire d'écologie alpine (LECA) ;
- M. Serge AUBERT, directeur de la station alpine Joseph FOURIER (SAJF).

Titre II : en matière d'administration générale

Article 8 : services centraux

Délégation de signature est donnée à M. Arthur SOUCEMARIANADIN, vice-président du conseil d'administration en cas d'empêchement du président de l'université, à M. Jean-Luc ARGENTIER, directeur général des services, et par empêchement, aux directrices générales adjointes Mmes Véronique DROGUE, Denise RUFFINO et Françoise STIERLIN pour signer tous documents à l'exception des diplômes.

S'agissant des documents de correspondance courante relevant de leurs attributions respectives et n'entraînant pas de décision de principe, délégation de signature est donnée aux responsables des services généraux suivants :

- Mme Joëlle AUBERT, directrice de la CELAIO,
- Mme Sylviane BENISTANT directrice de la formation, vie étudiante et insertion professionnelle,

- Marie-Christine BIOTEAU, responsable administrative de la direction du système d'information,
- Mme Régine CAHUZAC, responsable du service de la commande publique,
- M. Alexandre CARPENTIER, responsable du service du budget,
- M. Daniel CHIAPELLA, chef de cabinet
- Mme Maryline CLEMENTE, directrice des relations internationales,
- Mme Catherine CUGNEZ, responsable du service des contrats,
- M. Jacques EUDES, directeur du système d'information,
- Mme Christine FARRUGIA, responsable des services financiers,
- Mme Marie-Hélène FRIES, responsable du service des langues,
- Mme Geneviève GRAS, directrice de la direction recherche et valorisation,
- Mme Dominique GREMEAUX, directrice de l'aménagement, du patrimoine et de la logistique
- M. Jean-Pierre HENRY, directeur du SUAPS et responsable du service des enseignements transversaux,
- Mme Catherine HUART, responsable du service de gestion des compétences et de l'action sociale,
- Mme Muriel JAKOBIAK-FONTANA, responsable du service communication,
- M. Pierre KERMEN, chargé de mission développement durable,
- Mme Monique LOHO, directrice des ressources humaines,
- M. Jean-Luc LACROIX, responsable du service hygiène et sécurité,
- Mme Isabelle LAURAIRE, responsable du service de gestion des personnels IATOS,
- Mme Leslie HOLLETT, responsable du service de gestion des personnels enseignants,
- Mme Liliane MESSINA-RAVANAT, responsable des affaires générales et juridiques,
- Mme Brigitte METRAL, responsable de la CELAIO
- M. François-Xavier MEVEL, responsable de l'antenne financière des services centraux,
- Mme Claire OLLIVIER, responsable du service de gestion des personnels contractuels,
- Mme Sylvie TESSIER, responsable de la cellule opérationnelle TICE-COTICE,
- M. Jean-François REDON, sous-directeur pour la gestion des étudiants, direction de la formation, vie étudiante et insertion professionnelle,
- Mme Bénédicte THERMOZ-LIAUDY, chargée de mission qualité RH,
- M. David ZIJP, directeur adjoint du SUAPS,

Délégation de signature est donnée à Madame Blandine ROUSSEL pour les actes relatifs à l'exécution budgétaire de la DAPAL.

Article 9 : composantes et services

Délégation de signature est donnée pour leur composante ou service respectif aux directeurs de composantes et services centraux tels que nommés à l'article 6, ainsi qu'aux directeurs d'écoles et d'instituts internes nommés à l'article 2-1 à l'effet de signer les correspondances courantes et documents suivants.

- attestation de réussite aux diplômes,
- relevé de notes,
- autorisation d'utilisation de véhicules personnels pour les besoins du service, concernant les agents de l'Etat affectés à l'UFR ou institut, ainsi que les enseignants affectés dans une autre université dont la prise en charge des frais de déplacement est assurée par l'UFR ou l'institut,
- vérification des états individuels de liquidation des heures complémentaires remplis et signés par chaque enseignant et certification du service fait avant mise en paiement,
- ordre de mission des personnels affectés à leur UFR ou institut pour les missions effectuées dans les pays de l'Union Européenne ainsi qu'en confédération SUISSE et en NORVEGE,
- conventions de stages des étudiants, visites d'entreprises et sorties sur le terrain,

En cas d'empêchement desdits directeurs de composantes et services communs, et des directeurs d'écoles et d'instituts une délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions aux responsables administratifs nommés à l'article 6, ainsi qu'aux responsables administratifs des écoles et instituts internes :

- Mme Joëlle AUBERT, adjointe au directeur de l'IUFM et à Mme Véronique DROGUE responsable administrative,
- Mme Martine REBORA, responsable administrative de Polytech'Grenoble,
- M. Philippe BELLEUDY, directeur adjoint l'OSUG et M. Alain VIVIER, responsable administratif de l'OSUG,
- Mme Françoise ZAPARUCHA, responsable administrative de l'IUT 1.

En ce qui concerne les attestations de réussite aux diplômes, les relevés de note et les conventions de stage des étudiants, en cas d'empêchement des directeurs de composantes et des responsables administratifs respectifs, une délégation de signature est donnée à Mme Sylviane BENISTANT directrice de la formation vie étudiante et insertion professionnelle et à M. Jean-François REDON, sous-directeur pour la gestion des étudiants, direction de la formation, vie étudiante et insertion professionnelle.

Article 10 : UFR de médecine et pharmacie

Délégations de signature est donnée M. SELE directeur de l'UFR de médecine pour la gestion des personnels enseignants de médecine générale. Les directeurs des UFR de médecine et de pharmacie exercent par ailleurs les compétences propres qui leur sont dévolues par les lois et règlements.

En cas d'empêchement des directeurs des UFR de médecine et de pharmacie, délégation de signature est donnée à Mme RUFFINO Denise, DGSA en charge du secteur santé.

Article 11 : services inter universitaires

Délégation de signature est donnée aux directeurs des services inter universitaires nommés à l'article 2-2 à l'effet de signer tout document relevant de leurs attributions à l'exception des décisions de principe et dans la limite des compétences du conseil d'administration et de celles du président de l'université et par empêchement aux responsables administratifs suivants :

- M. Jean-Marc DUMOND, responsable administratif du SICD 1,
- Mme Nicole FOUGHALI, responsable administrative du service inter universitaire des sports,
- M. Marc-Henri JULIEN, directeur adjoint de l'école de physique des Houches,
- Mme Mireille RECK, responsable administrative du SIM-SU.

Article 12 : rémunérations des personnels

Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice GARCIA, responsable du bureau PAIES-UJF, à l'effet de signer tout document relatif aux opérations courantes de gestion individuelle en matière de rémunération des personnels de l'établissement.

Article 13 : ressources humaines

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BERRUT, vice-présidente ressources humaines à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence ressources humaines.

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LOHO directrice des ressources humaines à l'effet de signer les correspondances et actes courants entrant dans ses attributions.

Article 14 : recherche

Délégation de signature est donnée à M. Laurent DAUDEVILLE vice-président du conseil scientifique à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence recherche. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DAUDEVILLE, délégation de signature est donnée aux VPR adjoints suivants pour les correspondances et décisions courantes relevant de leur champ de compétence :

- M. Mickaël KLASSEN, vice-président recherche adjoint aux affaires européennes et internationales,
- M. Eric SAINT-AMAN et M. Uwe SCHLATTNER, VPR adjoints responsables du pôle CSVSB,
- M. Yassine LAKHNECH et M. Thierry GALLAY, VPR adjoints responsables du pôle MSTIC,
- M. Fabrice COTTON et Benoît BOULANGER, VPR adjoints responsables du pôle provisoirement appelé « SMING et TUNE »
- Mme Marie Christine FOURNY, VPR adjointe du pôle SHS

Article 15 : formation

Délégation de signature est donnée à M. Jacques GASQUI, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire et, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à Mme Annick VILLET et M. Henri PARIS, vice-présidents adjoints, à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence formation.

Article 16 : secteur santé

Délégation de signature est donnée à M. Bernard SELE, vice-président en charge du secteur santé, et à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence en charge du secteur santé.

Article 17 : formation continue

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, vice-président en charge de la formation continue alternance et apprentissage, à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence formation continue ainsi que les contrats et conventions individuelles de formation continue.

Article 18 : relations internationales

Délégation de signature est donnée à M. Eric BEAUGNON, vice-président chargé des relations internationales, à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence relations internationales.

Article 19 : valorisation et relations industrielles

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BACONNIER, vice-président chargé des relations avec les entreprises industrielles et de la valorisation de la recherche, à l'effet de signer les correspondances et décisions courantes entrant dans les attributions de la vice-présidence valorisation et relations industrielles.

Article 20 : notification et publication

Le présent arrêté sera notifié à M. le préfet de la région RHONE-ALPES, et publié aux recueils des actes de la préfecture de la région RHONE-ALPES, et des préfectures de l'ARDÈCHE, de la DROME, de l'ISÈRE, de la SAVOIE et de la HAUTE-SAVOIE.

Article 21 : exécution de l'arrêté

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Grenoble
Farid OUABDESSELAM

Arrêté n°10-380 du 10 novembre 2010

Objet : modification de la composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Grenoble.

Article 1 : La composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Grenoble, fixée par arrêté n° 08-078 du 5 mars 2008, pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit :

1 – COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES

TITULAIRES

CONSEILLERS REGIONAUX

M Philippe REYNAUD
Mme Eliane GIRAUD
Mme Maryvonne BOILEAU
Mme Elisa MARTIN
M Noël COMMUNOD
Mme Marie-Christine TARDY
Mme Sylvie PELLAT-FINET
M Maurice FAUROBERT

CONSEILLERS GENERAUX

Département de l'Ardèche

M. Raoul L'HERMINIER

Département de la Drôme

M. Jean-François SIAUD
M. Bernard BUIS

SUPPLEANTS

M Philippe MIGNOT
M Christian DUPESSEY
Mme Arlette GERVASI
M Guillaume LISSY
Mme Marie-Odile NOVELLI
M Fabien DE SANS NICOLAS
M Vincent CHRIQUI
M Alexandre GABRIAC

M. Pierre VIGNÉ

M. Jean-Louis BONNET
M. Bernard CONDETTE

Département de l'Isère

M. Denis VERNAY
M. Daniel RIGAUD

M. Alain MISTRAL
Non désigné

Département de la Savoie

M. Pierre-Marie CHARVOZ

Mme Christiane LEHMANN

Département de la Haute-Savoie

M. François MUGNIER
M. Vincent RABATEL

M. Guy CHAVANNE
M. Raymond MUDRY

MAIRES

M. Denis DUCHAMP
Maire de Félines (07)

Mme Marie-Claude CHOSSON
Adjointe au maire de Privas (07)

M. Bernard DUC
Maire de Saint Bonnet de Valclérieux (26)

M. Michel APROYAN
Maire de Les Granges Gontardes (26)

M. Georges BERGIGNAT

Non désigné

M. Jean-Louis MONIN
Maire de Saint-Laurent-du-Pont (38)

Mme Marie-Noëlle BATTISTEL
Maire de La Salle en Beaumont (38)

M. Michel BAFFERT
Adjoint au maire de Seyssins (38)

M. Gérard NEURY
Maire de Sérézin de la Tour (38)

M. Gérard KASPERSKI
Maire de Verthemex (73)

M. Alain MARNEZY
Maire d'Aussois (73)

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Maire de SAMOËNS (74)

Mme Martine MANIN
Maire de Marcellaz-Albanais (74)

M. Dominique SIDRAC
Maire de Seyssel (74)

M. Christian DUPESSEY
Maire d'ANNEMASSE (74)

2 – COLLEGE DES PERSONNELSA – Représentants des personnels titulaires de l'Etat, des services administratifs et des établissements d'enseignement du second degré : (15 sièges)

Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) : 8 sièges

Mme Marie-Laurence MOROS
M. Georges COTE
M. Luc BASTRENTAZ
M. Nicolas RENOUX
Mme Lan TRAN
M. Denis GODEAU
Mme Marie-Paule CHARVET
M. Richard KERLEAU

M. Jacques AGNES
Mme Corinne BAFFERT
M. Hugues ASPORD
M. Thierry PLACETTE
Mme Catherine VICTOR
M. Philip DOMERGUE
M. Annie POULET-CHARRETON
Mme Françoise GUILLAUME

UNSA – EDUCATION : 3 sièges

M. Jean-Pierre TOUMIEU
M. Jean-Pierre RANCHON
Mme Sylvie RIBOLLET

M. Luc FARRE
M. Marc DURIEUX
Mme Chadia BOUSSISSI

Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN-CFDT) : 3 sièges

Mme Edmée MONTAGNAT
M. David ROMAND
Mme Annie BARDIN

Mme Dominique MELLE-ELICERY
M. Fabien GERY
Mme Martine BERCHER

Fédération Nationale de l'Education et de la Culture Force Ouvrière (FO) : 1 siège

Non désigné

Non désigné

B) Représentants des personnels des établissements publics d'enseignements supérieur : 4 sièges

UNSA EDUCATION : 2 sièges

Mme Maryse BEGUIN
Mme Agnès GIRAUDIN

M. Jean-François BETAU
M. Patrick PETIT

Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN-CFDT) : 1 siège

Mme Françoise LAPIERRE

M. Yves HELLERINGER

Confédération Générale du Travail (CGT) : 1 siège

M. Pierre BOUKHALFA

Non désigné

C – Représentants des responsables d'établissements publics de l'enseignement supérieur : 3 sièges

M. Gilbert ANGENIEUX
Président de l'université de Savoie

M. Farid OUABDESSELAM
Président de l'université J. FOURRIER

M. Olivier IHL
Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques

M. Paul JACQUET
Administrateur général de Grenoble INP

Mme Lise DUMAZY
Présidente de l'université Stendhal

M. Alain SPALANZANI
Président de l'université Mendès-France

D – Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles : 2 sièges

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public (SNETAP – FSU)

M. Bernard MOINE
M. Gilles VIVET

Mme Marie-Laure CHOMEL
Mme Dominique BRUGIERE

3 – COLLEGE DES USAGERS

A – Parents d'élèves de l'éducation nationale : 6 sièges

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles publiques (FCPE) : 6 sièges

M. Patrick BELGHIT
Mme M-Claude FAVRAT-PERRIN
Mme Dominique NUSSARD
Mme Béatrice BONACCHI
Mme Béatrice BARBE
M. Benoît ARMAGNAT

M. Alain HOREL
Mme Barbara DZIALOSZYNSKI
M. Ludovic GAILLED RAT
M. Gilles DARET
Mme Florence CASTAGNO
Non désigné

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) : 1 siège

M. Jean-Luc LESIEU

M. Lucien CAVALLI

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE agriculture) : 1 siège

Non désigné

Non désigné

B – Représentants des étudiants : 3 sièges

Union Nationale des Etudiants de France et Associations Etudiantes (UNEF) : 1 siège

Melle Mika RASOANAIVO

M. Louis COUSIN

Inter-Association : 2 sièges

M. Jérôme FERRAND
M. Nicolas YIN

M. Nicolas ATTIA
M. Rémi BERANGER

C- Représentants des organisations syndicales des salariés : 6 sièges

Confédération Générale du Travail (CGT) : 2 sièges

Mme Janine EMEYRIAT
Non désigné

Non désigné
Non désigné

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) : 1 siège

Non désigné

Non désigné

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : 1 siège

Mme Colette BARUDIO

Mme Mireille BERTRAND

Délégation Régionale Force Ouvrière : 1 siège

M. Jean-Pierre GILQUIN

Mme Joëlle BLANCHARD

Confédération Générale des Cadres (CGC) : 1 siège

M. Alain GROSS

Non désigné

D – Représentants des organisations syndicales des employeurs : 6 sièges

Mouvements des Entreprises de France (MEDEF) : 2 sièges

Mme Agnès BOICHON
M. Michel TEULÉ

M. Hugues ROURE
Non désigné

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) : 2 sièges

M. Norbert KIEFFER
Non désigné

Non désigné
Non désigné

Union Professionnelle Artisanale (UPA) : 1 siège

Mme Martine BERENGUEL

M. Jean-Yves AUBERT

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) : 1 siège

Non désigné

Non désigné

E – Représentants du Conseil économique et social : 1 siège

Mme Colette AMBROISE-THOMAS

Mme Marylène COUFFIN

Article 2 : L'arrêté 10-206 du 4 juin 2010 est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes et le Recteur de l'Académie de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n°10-63 du 10 novembre 2010

Objet : agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national est accordé à l'Association Vacances Handicap Atout Sportif International, 140 rue de la Poudrette, 69100 VILLEURBANNE, à compter du 13 novembre 2010 et pour une durée de 3 ans.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association transmettra chaque année au Préfet de région les informations visées par l'article 7 du décret visé ci-dessus.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article 11 du décret visé ci-dessus.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales, Monsieur le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône
Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
Alain PARODI

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté n° 10-343 du 29 septembre 2010

Objet : Reconnaissance du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte « Ardèche Claire » en tant qu'établissement public territorial de bassin.

Article 1 : Délimitation du périmètre

Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte « Ardèche Claire » en tant qu'établissement public territorial de bassin est constitué par l'ensemble du bassin hydrographique de l'Ardèche et de ses affluents, conformément à la carte annexée au présent arrêté.

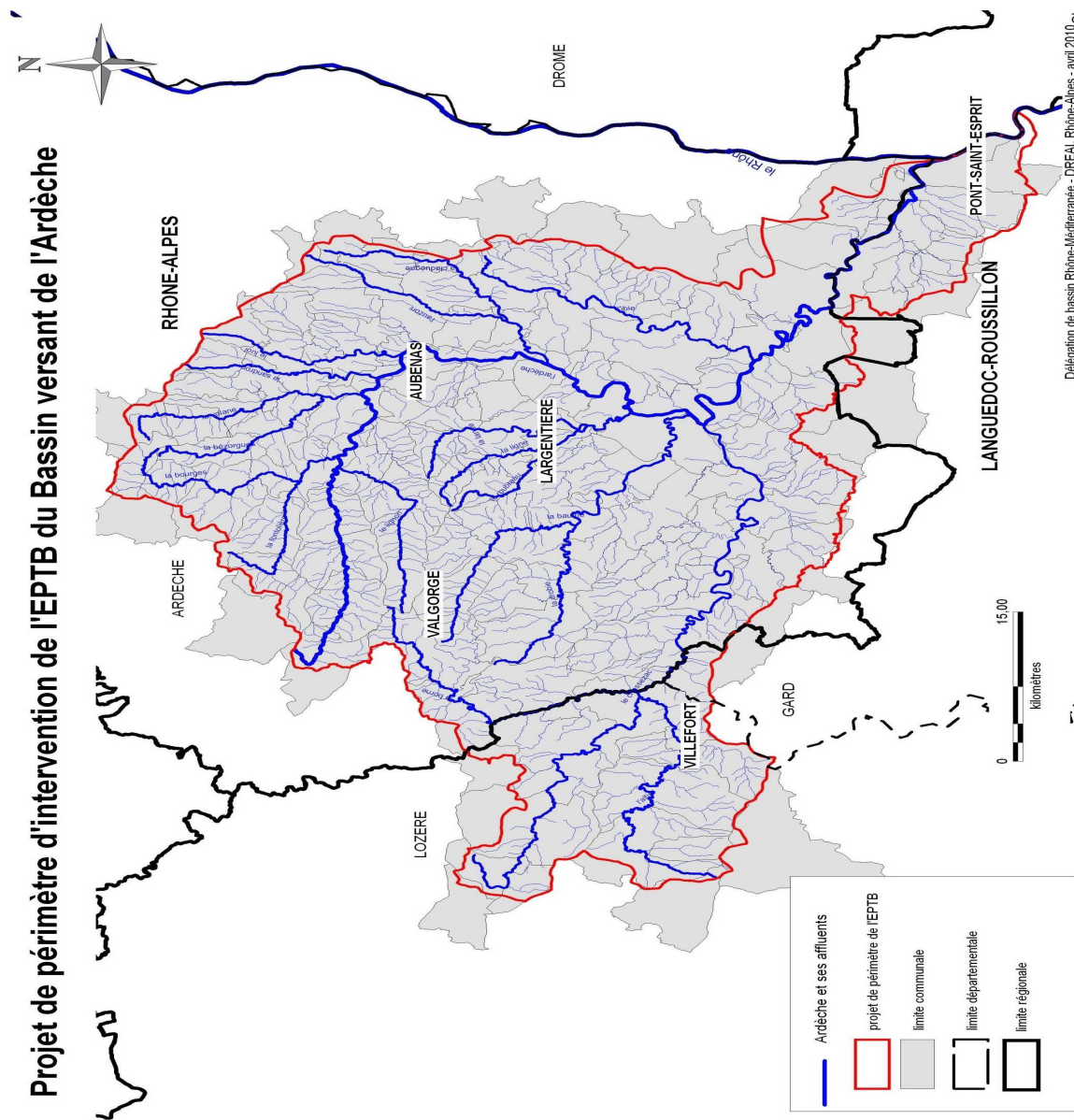
Article 2 : Exécution et diffusion

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Rhône-Alpes, les préfets des régions et des départements concernés par le périmètre défini à l'article 1 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et des préfectures de la région et des départements concernés.

Le préfet de la région Rhône-Alpes,
 Prefet du Rhône
 Jacques GERAULT

Annexe à l'arrêté préfectoral n°10-343 du 29 septembre 2010

Périmètre d'intervention du Syndicat Mixte « Ardèche Claire » en tant qu'établissement public territorial de bassin



Décision-STV/VRU-2010-203 du 23 novembre 2010

Objet : Décision d'agrément relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

Article 1 : Le centre de formation ; Institut de Formation Professionnelle ECF, situé : Aéroport de Lyon-Bron – 69500 BRON, est agréé pour CINQ ans, à la date de signature de la présente décision, pour assurer les formations initiales minimales obligatoires et les formations continues obligatoires des conducteurs du transport routier de voyageurs.

Article 2 : Les formations dispensées devront être conformes aux programmes et aux modalités de mise en œuvre fixés par les arrêtés susvisés.

Article 3 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à transmettre chaque année à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes avant le 31 janvier de l'année en cours, un bilan des formations réalisées au cours de l'année précédente précisant, pour chacun des stages concernés, le nombre de stagiaires et le nombre d'attestations délivrées ainsi que le résultat connu en matière d'insertion des stagiaires à trois et six mois suivant le stage ainsi que le type de contrat conclu (CDI ou CDD).

Article 4 : Le responsable du centre agréé s'engage à faire suivre aux formateurs et/ou aux moniteurs d'entreprises qui assureront les formations professionnelles obligatoires sous sa responsabilité et qui ne seraient pas titulaires d'une formation qualifiante, les stages nécessaires leur permettant d'assurer les formations obligatoires dans de bonnes conditions, notamment en matière de pédagogie, avant le début des enseignements envisagés et à les renouveler régulièrement par des sessions de recyclage.

Article 5 : Lorsque le centre agréé par le présent arrêté, confie à d'autres organismes de formation agréés la réalisation d'une partie des formations obligatoires, il s'engage à communiquer chaque année à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes, les nouveaux contrats et conventions conclus par lesquels il confie à d'autres organismes de formation agréés la réalisation d'une partie des formations obligatoires de conducteur routier ainsi que les modifications intervenues dans les contrats précédents. Le centre s'engage également à réaliser lui-même, dans tous les cas, y compris lorsqu'une partie des formations a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification des documents, titres ou diplômes, l'évaluation finale de ces formations et la délivrance des attestations.

Article 6 : L'organisme agréé est tenu d'informer, dans les plus brefs délais, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes de toutes modifications affectant ses moyens humains et/ou matériels et de respecter dans toute la mesure du possible, les lieux et dates de formations définies dans le calendrier prévisionnel de formations transmis chaque année, avant tout début de formation.

Article 7 : L'organisme agréé doit informer la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes, service instructeur, de tout problème grave ou sérieux concernant l'exécution de cet agrément.

Article 8 : La portée géographique de l'agrément est la région Rhône-Alpes. Il vaut pour les établissements secondaires ou antennes fonctionnant avec l'établissement principal, dûment déclarés en région Rhône-Alpes. Les établissements sont les suivants :

ALIX FORMATION ECF : Quartier Bayanne – 26300 Alixan

Article 9 : Le contrôle de l'établissement agréé, notamment en ce qui concerne le respect des cahiers des charges, la pérennité des moyens déclarés et le bon déroulement des formations effectuées telles que prévues par l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 susvisé, relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs, est assuré par les fonctionnaires habilités par le préfet de région. En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, d'agissement non conformes ou de cessation d'activité, l'agrément peut être suspendu ou retiré par décision motivée à l'issue d'une procédure contradictoire. Il pourra également être demandé au centre de formation concerné de faire publication de la décision de suspension ou de retrait de l'agrément.

Article 10 : Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le centre de formation est enregistré sous le numéro d'agrément 22-F-ECF-01(02).

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de service adjoint Transports et Véhicules
Fabienne SOLER

AUTRES

AVIATION CIVILE CENTRE EST

Arrêté du 10 novembre 2010

Objet : retrait de licence d'exploitation de transporteur aérien.

Article 1^{er}: L' arrêté du 17 septembre 2004 portant octroi de licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société CATEX et relatif à l'exploitation de services de transport aérien par cette société et l'arrêté du 25 mai 2010 portant suspension de la licence et des autorisations d'exploitation de transporteur aérien de la société CATEX sont abrogés.

Article 2 : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre Est
Michel HUPAYS

GCS "CENTRE DE TISSUS, CELLULES ET THERAPIE CELLULAIRE"

Décision de délégation de pouvoir du 1^{er} octobre 2010

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution du budget du GCS CTC l'administrateur, le Dr Olivier Hequet donne délégation de pouvoir au Dr Odile Damour pour :

- Suivre et décider des conditions de collaboration entre le GCS CTC et la société Cellseed
- Représenter le GCS CTC auprès de la société Cellseed
- Engager le GCS CTC vis à vis de la société Cellseed
- Suivre et décider des conditions de participation du GCS CTC aux projets de recherches touchant à la médecine régénérative et à la pharmacotoxicologie
- Suivre et décider des conditions d'utilisation de la zone GMP du GCS CTC
- Emettre les titres de recettes correspondants

Article 2 : Cette délégation de pouvoir s'exerce dans le respect de la convention constitutive et du règlement intérieur du GCS CTC.

Article 3 : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement d'administrateur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4 : Le Dr Odile Damour présentera annuellement à l'assemblée générale du GCS CTC, lors de l'approbation annuelle des comptes, un rapport médico-technique et financier relatif au périmètre défini dans l'article 1

Article 5 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Région Rhône-Alpes.

L'administrateur
Docteur Olivier HEQUET
